

GUIDE D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

ORGANISME DE CERTIFICATION

POUR LE PERSONNEL DU SECTEUR
DE LA PETITE ENFANCE FORMÉ À
L'EXTÉRIEUR DU CANADA

ÉDITION 2025



RDÉE
Canada

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada



TABLE DES MATIÈRES

3	INTRODUCTION
4	VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION
5	ÉQUIVALENCES ET LÉGENDE
 6	ALBERTA
 7	COLOMBIE-BRITANNIQUE
 8	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
 9	MANITOBA
 10	NOUVEAU-BRUNSWICK
 11	NOUVELLE-ÉCOSSE
 12	NUNAVUT
 13	ONTARIO
 14	SASKATCHEWAN
 15	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
 16	TERRITOIRES DU NORD-OUEST
 17	YUKON
18	RDÉE CANADA
19	MEMBRES DU RÉSEAU

Note : L'utilisation du genre masculin dans ce guide a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.



INTRODUCTION

Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) comprend 12 organismes provinciaux et territoriaux répartis à travers le Canada, hormis le Québec. Ces organismes sont des portes d'entrée privilégiées pour faciliter l'employabilité et faire des affaires en français dans les communautés francophones et acadienne du Canada. Ensemble, ils possèdent l'expertise et les ressources dont les immigrants francophones et bilingues, ainsi que les employeurs canadiens ont besoin avant, pendant et après l'intégration économique de nouveaux arrivants.

Ce guide vise à mieux vous informer, employeurs et personnel du secteur de la petite enfance formés à l'étranger sur l'exercice de votre profession au Canada. Il contient des informations pertinentes sur les exigences requises pour valider une certification et accéder à une profession en petite enfance dans les 12 provinces et territoires du Canada (à l'exception du Québec).

Une mise à jour du guide a été faite en septembre 2025 par la firme E Tréma, suite à la rédaction de deux versions antérieures avec Équipe M. et l'équipe d'AXXESBUSINESS (2024 et 2022). L'équipe de rédaction a réalisé une collecte d'information sur les sites Web des provinces et des territoires du Canada et sur le site du [Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux](#). Nous vous recommandons également de consulter les sites de l'[Association des collèges et universités de la francophonie canadienne \(ACUFC\)](#) et du [Gouvernement du Canada](#).

Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour nous assurer de l'exactitude du contenu du présent guide. Ceci dit, les règles en mesure de reconnaissance professionnelle font l'objet de modifications fréquentes de la part des ministères provinciaux et/ou organismes de réglementation. Pour ces raisons, nous vous suggérons de prendre contact avec le ministère/organisme dès le début de vos démarches pour confirmer les exigences et procédures en vigueur au moment de votre demande. Le RDÉE Canada ni ses organismes membres, ne devront être tenus responsables de tout dommage causé par l'utilisation de ce document dû à des erreurs, des omissions ou des inexactitudes.



VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION

Selon la [Classification nationale des professions](#) (CNP), la profession d'éducateurs/éducatrices de la petite enfance est classée dans la grande catégorie professionnelle 4 - Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux. La CNP présente la profession de la façon suivante :

[42202 - Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aide-éducatrices de la petite enfance](#)

Les éducateurs de la petite enfance planifient, organisent et mettent en œuvre des programmes pour enfants âgés entre 0 et 12 ans. Les aides-éducateurs de la petite enfance s'occupent des nourrissons et des enfants d'âge préscolaire et scolaire sous la direction des éducateurs de la petite enfance. Les éducateurs et les aides-éducateurs de la petite enfance font participer les enfants à des activités afin de stimuler leur développement intellectuel, physique et affectif en assurant leur sécurité et leur bien-être. Ils travaillent dans des centres de la petite enfance, des garderies, des maternelles, des organismes pour l'enfance en difficulté et dans d'autres milieux où des services d'éducation de la petite enfance sont fournis. Les superviseurs d'éducateurs et d'aides-éducateurs de la petite enfance sont compris dans ce groupe de base.

Les éducateurs et les aides-éducateurs de la petite enfance font partie d'une profession qui est réglementée partout au Canada sauf au Nouveau-Brunswick, au Nunavut et au Québec. Par conséquent, pour travailler dans une région autre que celles citées précédemment, vous devez être inscrit auprès de l'un des organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux pour porter un des titres réservés ou pour obtenir la certification ou la classification requise.

Dans la plupart des provinces et des territoires, il est possible de travailler comme aide-éducateur ou comme éducateur de la petite enfance de niveau 1 après avoir suivi d'un à trois cours dans le domaine de la petite enfance. Certaines provinces offrent ces cours au secondaire ou en ligne afin de faciliter le recrutement de travailleurs. Des provinces ont établi des niveaux de classification ou de certification (1, 2 et 3) et ont fixé diverses exigences à leur égard. Consultez les exigences des différentes provinces et territoires dans les prochaines pages.

En règle générale, une formation en secourisme est exigée par les employeurs, et peut constituer une exigence pour l'obtention de la certification.

Une personne ayant obtenu un diplôme en éducation de la petite enfance dans l'une des provinces ou territoires qui font partie de l'[Accord de libre-échange canadien](#) peut demander à ce que sa certification soit reconnue dans une autre province ou territoire sans autres formalités (voir le tableau à la page 5 du présent guide pour consulter la liste des provinces ou territoires ainsi que l'équivalence des niveaux de certification).

En matière de formation continue, plusieurs provinces et territoires exigent une preuve de participation à des activités de formation avant d'accorder le renouvellement des titres de compétence. D'autres incitent le personnel à suivre de la formation continue, sans toutefois en faire une exigence. Les centres de service de garde agréés, réglementés ou titulaires d'un permis sont toutefois invités à offrir des possibilités de formation à leur personnel. De même, les ratios employés-enfants, qui précisent le nombre d'enfants permis en fonction du nombre d'éducateurs, varient selon la province ou le territoire.

Enfin, les candidats en provenance de l'étranger vont constater qu'une évaluation des diplômes par un service externe (le plus souvent par des organismes tels [WES](#), [IQAS](#), [ICAS](#), et autres) fait partie du processus de reconnaissance de leurs titres. Suite à l'évaluation, ces organismes vous remettront un rapport qui vous indiquera à quoi équivaut votre diplôme au Canada. Les délais de traitement et les coûts peuvent varier selon l'organisme.



TABLEAU DES ÉQUIVALENCES

En vertu des accords de mobilité de la main-d'œuvre conclus au Canada, les éducateurs certifiés dans certaines provinces ou territoires sont en mesure de recevoir une certification équivalente lorsqu'ils changent de lieu de résidence. Le tableau ci-dessous dresse la liste de ces équivalences.

Source : Compilation de diverses données provinciales/territoriales

NIVEAUX	CERTIFICATION/CLASSIFICATION (province/territoire)
1	Niveau 1 (Alberta), Certificat Aide (Colombie-Britannique), Aide-éducateur (Manitoba), Niveau d'entrée ou Niveau 1 (Nouvelle-Écosse), Niveau 1 (Saskatchewan), Niveaux 1/1A (Yukon)
2	Niveau 2 (Alberta), Certificat 1 an (Colombie-Britannique), Adjoint en petite enfance (Île-du-Prince-Édouard), Éducateur de la petite enfance II (Manitoba), Niveau 2 (Nouvelle-Écosse), Éducateur de la petite enfance (Ontario), Niveau 2 (Saskatchewan), Niveau 1 (Terre-Neuve-et-Labrador), Niveaux 2/2A (Yukon)
3	Niveau 3 (Alberta), Certificat 5 ans (Colombie-Britannique), Éducateur de la petite enfance (Île-du-Prince-Édouard), Éducateur de la petite enfance III (Manitoba), Niveau 2 ou 3 (Nouvelle-Écosse), Éducateur de la petite enfance (Ontario), Niveau 3 (Saskatchewan), Niveaux 2, 3 ou 4 (Terre-Neuve-et-Labrador), Niveau 3 (Yukon)

LÉGENDE

Nous avons recours à certains symboles afin de simplifier la lecture des données que vous retrouverez dans ce guide. La signification de ces symboles figure au tableau ci-dessous.

			 NIVEAUX	 EXIGENCES	 DOCUMENTS
Indique que le candidat a été formé dans la province ou le territoire	Indique que le candidat a été formé au Canada	Indique que le candidat a été formé à l'étranger	Signifie qu'il existe une liste des niveaux de certification, classification ou autre forme de reconnaissance	Signifie qu'il existe une liste d'exigences nécessaires pour obtenir la certification, classification ou autre forme de reconnaissance	Signifie qu'il existe une liste de documents qui doivent accompagner la demande de certification, classification ou autre forme de reconnaissance



ALBERTA

Il faut obtenir une certification du gouvernement provincial pour travailler dans le domaine de l'éducation de la petite enfance (ÉPE) en Alberta.

La certification est requise tant pour les éducateurs travaillant en établissements (garderie, prématernelle, etc.) qu'à la maison (Family day home educators). Il existe trois niveaux de certification pour les éducateurs à la petite enfance en Alberta.

Prenez note également que le processus de certification va varier selon qu'il s'agit d'un candidat ayant été formé au Canada ou à l'étranger.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les candidats en provenance d'autres provinces (ou territoires) peuvent être certifiés en Alberta sans autres formalités (voir le tableau des équivalences à la page 5).

CONTACTS UTILES

[Alberta Child Care Staff Certification Office \(ACCSCO\)](#)

Courriel : ece.staffcertification@gov.ab.ca

[Association of Early Childhood Educators of Alberta](#)

Courriel : info@aecea.ca

Frais de la demande : Aucun
Délai de traitement : 4-6 semaines



📍 NIVEAUX	✅ EXIGENCES	📄 DOCUMENTS
1	Réussite d'au moins un cours postsecondaire de 3 crédits reconnu en apprentissage et garde des jeunes enfants (ELCC), ou son équivalent	• Preuve (relevé de notes) de la réussite d'un des cours exigés
2	Obtention d'un certificat d'un an en ÉPE, ou son équivalent	• Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté
3	Obtention d'un diplôme de 2 ans en ÉPE, ou son équivalent	



✅ EXIGENCES	📄 DOCUMENTS
Évaluation par l'ACCSCO de la formation reçue à l'étranger afin de vérifier son équivalence avec la formation en ÉPE reconnue en Alberta	• Relevé de notes de la formation postsecondaire (ou plus) provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté à l'étranger (Note : L'ACCSCO peut demander une traduction certifiée des relevés, s'ils sont dans une langue autre que l'anglais ou le français) • Preuve des compétences linguistiques dans l'une des deux langues officielles (pour les candidats en provenance d'un pays ne figurant pas sur la liste provinciale des pays approuvés)



CONTACTS UTILES

[Early Childhood Educator
Registry \(ECE\)](#)

Courriel : eceregistry@gov.bc.ca

[Early Childhood Educators
of British Columbia](#)

Courriel : membership@ecebc.ca

Frais de la demande : Aucun
Délai de traitement : 4-6 semaines

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Il faut obtenir une certification du gouvernement provincial pour travailler dans le domaine de l'éducation de la petite enfance (ÉPE) en C.-B. Il existe trois types de certification en C.-B., avec la possibilité de certifications spécialisées.

Prenez note également que le processus de certification va varier selon qu'il s'agit d'un candidat ayant été formé en C.-B., d'un candidat formé ailleurs au Canada ou d'un candidat formé à l'étranger.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les candidats en provenance d'autres provinces (ou territoires) peuvent être certifiés en C.-B. sans autres formalités (voir le Tableau des équivalences à la page 5).

 TYPES	 EXIGENCES	 DOCUMENTS
CERTIFICAT AIDE	Réussite d'un cours en orientation, santé ou développement de l'enfant, ou son équivalent	• Relevé de notes attestant de la réussite du cours • Lettre de référence
CERTIFICAT 1 AN	Réussite d'un programme de formation en ÉPE reconnu, ou son équivalent	• Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté • Lettre de référence
CERTIFICAT 5 ANS	Réussite d'un programme de formation en ÉPE reconnu, ou son équivalent et accumulation de 500 heures d'expérience	• Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté • Lettre de référence • Confirmation des heures d'expérience

 EXIGENCES	 DOCUMENTS
Réussite d'un programme de formation en ÉPE considéré équivalent à un programme reconnu en C.-B.	Mêmes documents que pour un candidat formé en C.-B. et une liste des cours du programme (avec formulaire de confirmation provenant de l'établissement d'enseignement)

 EXIGENCES	 DOCUMENTS
Évaluation par le ministère de la formation reçue à l'étranger afin de vérifier son équivalence avec la formation en ÉPE reconnue en C.-B.	Mêmes documents que pour un candidat formé ailleurs au Canada. Note : Les documents dans une langue autre que l'anglais devront être traduits et certifiés conformes



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

CONTACTS UTILES

Conseil de l'apprentissage et de la garde
des jeunes enfants

Courriel : elcccercertification@gov.pe.ca

Association des centres de la petite
enfance francophone de l'Île-du-Prince-
Édouard (ACPEFIPE)

Courriel : info@acpefipe.org

Frais de la demande : 25 \$ (Canada) /
75 \$ (étranger)

Délai de traitement : 4-6 semaines

Il faut obtenir une certification du gouvernement provincial pour travailler dans le domaine de l'éducation de la petite enfance (ÉPE) à l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.).

Il existe cinq types de certificats à l'Î.-P.-É. et il n'est pas possible de détenir plus d'une certification à la fois.

Prenez note également que le processus de certification va varier selon qu'il s'agit d'un candidat ayant été formé au Canada ou à l'étranger.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les candidats en provenance d'autres provinces (ou territoires) peuvent être certifiés à l'Î.-P.-É. sans autres formalités (voir le tableau des équivalences à la page 5).



📌 NIVEAUX	✓ EXIGENCES	📄 DOCUMENTS
FOURNISSEUR DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL	1 Réussite d'un cours de 30 heures sur les soins et l'éducation des nourrissons et des enfants en bas âge et d'âge préscolaire	• Nom de l'établissement d'enseignement postsecondaire que vous avez fréquenté
FOURNISSEUR DE SERVICES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE	2 Réussite d'un cours de 30 heures sur les soins et l'éducation des enfants d'âge scolaire	• Relevés de notes officiels provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté
STAGIAIRE EN PETITE ENFANCE	3 Réussite d'un cours de 30 heures dans chacun des domaines suivants : croissance et développement de l'enfant; orientation des enfants; pédagogie de la petite enfance	• Vérification des antécédents judiciaires et de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables
ADJOINT EN PETITE ENFANCE	4 Obtention d'un certificat d'un an en ÉPE, ou d'un diplôme (universitaire ou autre) en sciences humaines	
ÉDUCATEUR DE LA PETITE ENFANCE	5 Obtention d'un diplôme (universitaire ou autre) en ÉPE, ou d'un diplôme universitaire en sciences humaines (qui comprend un diplôme en ÉPE), ou d'une combinaison d'un diplôme universitaire en sciences humaines et d'un certificat en ÉPE	



✓ EXIGENCES	📄 DOCUMENTS
Mêmes exigences que pour un candidat formé au Canada et une évaluation par un service externe (comme le WES , par exemple) afin de déterminer si votre formation est équivalente à la formation provinciale	Si vous résidez présentement au Canada, fournissez les mêmes documents que pour un candidat formé au Canada et un permis de travail (si vous n'êtes pas citoyen ou résident permanent)



MANITOBA

Il faut obtenir une classification du gouvernement provincial pour travailler dans le domaine de l'éducation de la petite enfance (ÉPE) au Manitoba.

Il existe trois types de classifications au Manitoba, chacun variant selon les études du candidat. Les centres de garde d'enfants et prématernelles doivent employer une proportion déterminée de personnes détenant une classification d'éducateur. Au Manitoba, les bénévoles peuvent demander une classification.

Prenez note également que le processus de classification va varier selon qu'il s'agit d'un candidat ayant été formé au Canada ou à l'étranger.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les candidats en provenance d'autres provinces (ou territoires) peuvent être certifiés au Manitoba sans autres formalités (voir le tableau des équivalences à la page 5).

CONTACTS UTILES

[Division de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants \(AGJE\)](#)

Courriel : cdcinfo@gov.mb.ca

[Manitoba Child Care Association](#)

Frais de la demande : Aucun
Délai de traitement : 4 semaines à 6 mois

	 NIVEAUX	 EXIGENCES	 DOCUMENTS
AIDE-ÉDUCATEUR	APC (CCA)	Inscription pendant la première année d'emploi à un cours de 40 heures en apprentissage et garde de la petite enfance offert par un établissement reconnu	• 2 pièces d'identité délivrées par une administration publique
ÉDUCATEUR DE LA PETITE ENFANCE II	EPE II (ECE II)	Obtention d'un certificat ou diplôme d'études postsecondaires (1 800 à 2 000 heures, dont 520 heures de stage) dans le domaine de l'éducation des jeunes enfants, ou son équivalent	• Relevés de notes de tous les cours pertinents (photocopies certifiées conformes acceptées, mais documents numérisés préférés). Note : les documents dans une langue autre que le français ou l'anglais doivent faire l'objet d'une traduction agréée ou certifiée par un notaire
ÉDUCATEUR DE LA PETITE ENFANCE III	EPE III (ECE III)	Niveau EPE II et obtention d'une qualification d'études supérieures (au-delà du diplôme)	

	 EXIGENCES	 DOCUMENTS
	Évaluation du dossier par le Programme d'AGJE : si la candidature ne satisfait pas aux exigences, le candidat est classé APC	• 2 pièces d'identité délivrées par le gouvernement • Plans de cours, relevés de notes et l'original du diplôme, traduits en anglais ou en français et notariés au besoin • Évaluation des titres de compétences d'une agence canadienne reconnue



CONTACTS UTILES

[Services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants](#)

Courriel : edcommunication@gnb.ca

[New Brunswick Community College \(NBCC\)](#)

Courriel : nbcc@nbcc.ca

[Collège communautaire du Nouveau-Brunswick \(CCNB\)](#)

Courriel : admission@ccnb.ca

Frais de la demande : Sans objet

Délai de traitement : Sans objet

NOUVEAU-BRUNSWICK

La certification ou la classification n'est pas nécessaire pour travailler dans le domaine de l'éducation de la petite enfance (ÉPE) au Nouveau-Brunswick. La province reconnaît plutôt plusieurs parcours différents où les candidats peuvent se former tout en travaillant, ainsi qu'une formation collégiale ou universitaire. Tous les parcours comprennent des périodes de stage en milieu de la petite enfance.

Note : vous pouvez postuler pour des emplois d'entrée auprès des centres d'apprentissage et de garde (ELCC), même si vous n'avez pas suivi de formation ou que votre formation n'a pas encore été validée.

Le processus est différent pour un candidat formé à l'étranger où une évaluation par un service externe est exigée afin d'être reconnu comme éducateur de la petite enfance.



🔄 NIVEAUX	✅ EXIGENCES	📄 DOCUMENTS
ENTRÉE	Cours d'introduction à l'ÉPE I et II	• Total : 90 heures
CERTIFICAT FORMATION COLLÉGIALE - UN AN ÉDUCATION À L'ENFANCE	Parcours à temps partiel : programme en ligne à temps partiel d'une durée de 48 semaines Parcours travail-études : programme d'une durée de 48 semaines pendant lequel la personne éducatrice continue de travailler dans un établissement de garderie éducative agréé Parcours travail expérientiel : programme d'une durée de 24 semaines pendant lequel la personne éducatrice continue de travailler dans un établissement de garderie éducative agréé	
DIPLÔME ÉPE	Programme en ÉPE du NBCC (en anglais) et du CCNB (en français)	• 2 ans (NBCC) / 30 semaines (CCNB)
BACCALAURÉAT ÉPE	Baccalauréat en ÉPE de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) (en anglais seulement)	• 24 mois consécutifs



✅ EXIGENCES	📄 DOCUMENTS
Une évaluation par un service externe (comme le WES ou IQAS, par exemple) afin de déterminer si votre formation est équivalente à la formation provinciale et la validation de vos diplômes par le service provincial en ÉPE	• Copie de l'évaluation par un service externe



CONTACTS UTILES

[Early Learning and Child Care](#)

Courriel :

classification@novascotia.ca

[Association of Early Childhood](#)

[Educators Nova Scotia](#)

Courriel : info@aecens.ca

Frais de la demande : Aucun

Délai de traitement : 4-6 semaines

NOUVELLE-ÉCOSSE

Il faut obtenir une classification du gouvernement provincial pour travailler dans le domaine de l'éducation de la petite enfance (ÉPE) en Nouvelle-Écosse. Il existe quatre niveaux de classification pour les éducateurs à la petite enfance en Nouvelle-Écosse.

Prenez note également que le processus de classification va varier selon qu'il s'agit d'un candidat ayant été formé au Canada ou à l'étranger.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les candidats en provenance d'autres provinces (ou territoires) peuvent être certifiés en Nouvelle-Écosse sans autres formalités (voir le tableau des équivalences à la page 5).

 NIVEAUX	EXIGENCES	DOCUMENTS
ENTRÉE	Réussite du programme d'orientation pour les employés qui travaillent dans une garderie agréée, ou réussite de cours postsecondaires en ÉPE comparables au programme d'orientation	• Preuve de la réussite du programme
1	Réussite du Programme d'orientation pour les employés qui travaillent dans une garderie agréée et réussite de formations professionnelles approuvées, ou obtention d'un certificat postsecondaire en ÉPE approuvé ou d'un certificat de formation professionnelle en rapport avec l'ÉPE	• Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté ou joint à la demande dans une enveloppe scellée
2	Obtention d'un diplôme d'un programme postsecondaire en ÉPE approuvé par la direction, ou réussite du programme d'évaluation et de reconnaissance de l'apprentissage	
3	Obtention d'un baccalauréat en ÉPE ou dans un domaine qui prépare la personne à planifier et à offrir des programmes pour les enfants de la naissance à l'âge de 12 ans, ou obtention d'un diplôme d'un programme postsecondaire en ÉPE approuvé par la direction et réussite d'un programme de baccalauréat	

 EXIGENCES	DOCUMENTS
Une évaluation par un service externe (comme le WES , par exemple) afin de déterminer si votre formation est équivalente à la formation provinciale et, le cas échéant, à quel niveau elle correspond	• Copie de l'évaluation par un service externe • Preuve des compétences linguistiques pour les candidats dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais • Relevé de notes officiel et une liste des cours du programme. Note : Les documents dans une langue autre que l'anglais ou le français devront être traduits par un organisme reconnu



NUNAVUT

Il n'existe pas à l'heure actuelle d'exigences visant la certification ou la classification du personnel travaillant dans le milieu de la petite enfance, ce qui signifie que les professions liées à l'éducation de la petite enfance (ÉPE) ne sont pas réglementées au Nunavut.

Le Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN) offre cependant certaines formations en ÉPE, notamment un certificat d'un an, ainsi qu'un diplôme de deux ans.

Le programme menant au certificat s'adresse aux personnes qui travaillent déjà en garderie et consiste en une série de cours intensifs de trois crédits chacun. Les cours sont offerts en ligne sur l'ensemble du territoire et en personne dans certaines collectivités (par exemple, Baker Lake à l'heure actuelle).

Le programme menant au diplôme vise à former des éducateurs en petite enfance pour le Nunavut. Les cours sont offerts en ligne sur l'ensemble du territoire et en personne à Iqaluit.

Le CAN reconnaît les acquis en matière de formation obtenue à l'extérieur du territoire, après évaluation du dossier.

Le Nunavut n'est pas signataire des accords de mobilité et, par conséquent, la question de la reconnaissance des titres de candidats en provenance d'autres provinces ou territoires ne se pose pas.

CONTACTS UTILES

[Division de la garde et l'apprentissage des jeunes enfants](#)

Courriel : ECOIqaluit@gov.nu.ca

[Collège de l'Arctique du Nunavut](#)

Courriel : nunatta@arcticcollege.ca





ONTARIO

Le candidat qui désire exercer comme éducateur de la petite enfance en Ontario doit, après sa formation, s'inscrire auprès de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.

Même si les parcours diffèrent, l'Ordre considère que les candidats qui ont obtenu un diplôme d'éducation en services à l'enfance offert par un collège d'arts appliqués et de technologies de l'Ontario (CAAT) ont satisfait aux exigences en matière de formation.

Prenez note également que le processus d'inscription comprend des étapes supplémentaires pour le candidat qui a été formé à l'étranger.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les candidats en provenance d'autres provinces (ou territoires) peuvent être certifiés en Ontario sans autres formalités (voir le tableau des équivalences à la page 5). Si l'Ordre estime que votre formation ne figure pas parmi les formations canadiennes reconnues, vous pouvez tout de même demander une évaluation individuelle de votre dossier.

CONTACTS UTILES

[Ordre des éducatrices et éducateurs de la petite enfance \(OEPE\)](#)
Courriel : info@ordre-epe.ca

[Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario](#)
Courriel : membres@afeseo.ca

[Association of Early Childhood Educators Ontario](#)
Courriel : membership@aeceo.ca

Frais de la demande : 260 \$
Délai de traitement : 8-10 semaines



✓ EXIGENCES

Obtention d'un diplôme d'éducation en services à l'enfance offert par un collège d'arts appliqués et de technologies de l'Ontario, ou son équivalent

📄 DOCUMENTS

- Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté

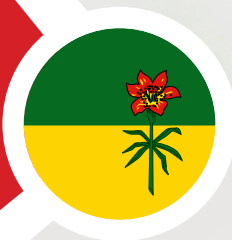


✓ EXIGENCES

Une évaluation par un service externe (seul le [WES](#) est reconnu par l'Ordre) (Phase 1) **et**, le cas échéant, une évaluation par l'Ordre pour comparer les cours suivis et les heures d'expérience du candidat avec les normes en vigueur en Ontario (Phase 2)

📄 DOCUMENTS

- Copie de l'évaluation par un service externe (Phase 1)
- Preuve des compétences linguistiques pour les candidats dont la langue de formation n'était ni le français, ni l'anglais
- Relevé de notes officiel (Phase 1) et une liste des cours du programme (Phase 2). **Note :** Les documents dans une langue autre que l'anglais ou le français devront être traduits par un traducteur agréé



SASKATCHEWAN

Il faut obtenir une certification du gouvernement provincial pour travailler plus de 65 heures par mois dans un centre de la petite enfance en Saskatchewan. Il existe trois niveaux de certification pour les éducateurs à la petite enfance en Saskatchewan.

Prenez note également que le processus de certification va varier selon qu'il s'agit d'un candidat ayant été formé au Canada ou à l'étranger.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les candidats en provenance d'autres provinces (ou territoires) peuvent être certifiés en Saskatchewan sans autres formalités (voir le tableau des équivalences à la page 5).

CONTACTS UTILES

[Saskatchewan Ministry of Education](#)

Courriel : ec certification@gov.sk.ca

[Saskatchewan Early Childhood Association](#)

Courriel : admin@seca-sk.org

Frais de la demande : Aucun
Délai de traitement : Varie selon le dossier



NIVEAUX

EXIGENCES

DOCUMENTS

1

Réussite de 3 cours associés à la petite enfance, dont un cours dans chacun des domaines suivants : développement de l'enfant, programmation et relations, **ou** après avoir obtenu 9 unités de crédit en EPE auprès d'un établissement postsecondaire reconnu. **Note :** le niveau 1 est nécessaire pour travailler plus de 65 heures par mois dans un centre de la petite enfance

- Une pièce d'identité valide

- Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté

2

Obtention d'un certificat d'un an en ÉPE, ou son équivalent

3

Obtention d'un diplôme de 2 ans en ÉPE, ou son équivalent.



EXIGENCES

DOCUMENTS

Une évaluation préparée par le [WES](#) afin de déterminer si votre formation est équivalente à la formation provinciale.

Note : Vous devez résider en Saskatchewan pour être admissible à la certification. Vous pouvez tout de même faire une demande à partir de l'étranger si vous avez reçu une offre d'emploi d'un centre de la petite enfance en Saskatchewan **ou** si vous détenez une invitation à déposer une demande ou un accusé de réception d'une demande dans le cadre du Programme de candidats immigrants pour la Saskatchewan (PCIS)

- Une pièce d'identité valide

- Copie de l'évaluation par un service externe (WES)

- Copie des documents en provenance du PCIS ou de l'offre d'emploi

Note : Il est possible que le ministère demande une traduction en anglais de la description des cours que vous avez suivis, si le site web de l'établissement ne fournit pas suffisamment de détails



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Il faut obtenir une certification pour travailler dans le domaine de l'éducation de la petite enfance (ÉPE) à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.).

Il existe cinq niveaux de certification pour les services à la petite enfance, cinq types de classification selon le type d'établissement et l'âge des enfants, ainsi qu'une classification particulière pour les soins à la maison.

Prenez note également que le processus de certification va varier selon qu'il s'agit d'un candidat ayant été formé au Canada ou à l'étranger.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les candidats en provenance d'autres provinces (ou territoires) peuvent être certifiés à T.-N.-L. sans autres formalités (voir le tableau des équivalences à la page 5).

CONTACTS UTILES

[Association of Early Childhood Educators of Newfoundland and Labrador \(AECENL\)](#)
Courriel : registrar@aecenl.ca

Frais de la demande : Aucun
Délai de traitement : 4-6 semaines

 NIVEAUX	 EXIGENCES	 DOCUMENTS
STAGIAIRE	Réussite d'un cours d'orientation, ou son équivalent, et lettre d'acceptation à un programme postsecondaire en ÉPE	• Preuve de la réussite du cours d'orientation
1	Obtention d'un certificat d'un an en ÉPE	• Copie des certificat, diplôme ou diplôme universitaire. Note : Une liste des cours pourra être exigée
2	Obtention d'un diplôme de 2 ans en ÉPE	
3	Obtention d'un diplôme de 3 ans en ÉPE ou obtention d'un diplôme de 2 ans en ÉPE et d'un certificat d'un an en ÉPE ou obtention d'un diplôme universitaire et d'un certificat en ÉPE	
4	Obtention d'un diplôme universitaire en ÉPE ou obtention d'un diplôme universitaire et d'un certificat de 2 ans en ÉPE	

 EXIGENCES	 DOCUMENTS
Une évaluation par un service externe (comme le WES , par exemple) afin de déterminer si votre formation est équivalente à la formation provinciale	• Copie de l'évaluation par un service externe • Relevé de notes officiel et une liste des cours du programme. Note : Les documents dans une langue autre que l'anglais devront faire l'objet d'une traduction officielle



TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Aux Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), toute personne travaillant avec des enfants dans une garderie agréée est tenue d'obtenir une certification.

Les T.N.-O reconnaissent cinq niveaux de certification, qui varient selon la formation. Le territoire prévoit également que d'autres exigences soient satisfaites avant d'accorder la certification. Ainsi, le candidat doit déjà être employé dans une garderie aux T.N.-O, ou en voie de le devenir, et résider aux T.N.-O. depuis au moins six mois **ou** être inscrit dans un programme d'études en ÉPE (**Note :** le ministère peut exiger une copie de la lettre de l'offre d'emploi en garderie ou une lettre d'un établissement d'enseignement confirmant votre statut d'étudiant dans un programme en ÉPE).

Les certificats sont valides pour une période de trois ans à compter de la date de leur délivrance et peuvent être renouvelés par la suite.

Prenez note qu'aux T.N.-O., le processus de certification est le même pour tous les candidats, peu importe l'endroit où ils ont été formés.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les candidats en provenance d'autres provinces (ou territoires) peuvent être certifiés dans les T.N.-O. sans autres formalités (voir le tableau des équivalences à la page 5).

CONTACTS UTILES

[Division de l'éducation et de la garde des jeunes enfants](#)

Courriel : elcc_educator_certification@gov.nt.ca

[Collège Nordique](#)

Courriel : info@cnordique.ca

[Collège Aurora](#)

Courriel : info@auroracollege.ca

Frais de la demande : Aucun
Délai de traitement : 4-6 semaines



NIVEAUX

EXIGENCES

DOCUMENTS

A

Expérience ou formation non reconnue

• Aucun document nécessaire

1

Réussite d'un cours d'orientation en ÉPE, et expérience d'au moins un an dans une garderie éducative **ou** une combinaison d'un apprentissage professionnel et d'une expérience dans une garderie éducative agréée

• Preuve de la réussite du cours d'orientation

2

Obtention d'un certificat d'un an dans un programme traitant du développement de l'enfant

• Relevés de notes.
Note : les documents dans une autre langue que le français ou l'anglais doivent faire l'objet d'une traduction notariée

3

Obtention d'un diplôme de 2 ans dans un programme traitant principalement du développement de l'enfant

4

Obtention d'un diplôme universitaire de 4 ans dans un programme traitant principalement du développement de l'enfant



CONTACTS UTILES

Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde
Courriel : earlylearning@yukon.ca

Yukon Child Care Board

Université du Yukon
Courriel : admissions@yukonu.ca

Frais de la demande : Aucun
Délai de traitement : 4-6 semaines

YUKON

Il faut obtenir une certification du gouvernement territorial pour travailler dans le domaine de l'éducation de la petite enfance (ÉPE) au Yukon.

Il existe cinq niveaux de certification pour les services à la petite enfance et les candidats doivent être résidents du territoire.

Prenez note également que le processus de certification va varier selon qu'il s'agit d'un candidat ayant été formé au Canada ou à l'étranger.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les candidats en provenance d'autres provinces (ou territoires) peuvent être certifiés au Yukon sans autres formalités (voir le tableau des équivalences à la page 5).

 NIVEAUX	 EXIGENCES	 DOCUMENTS
1	Réussite d'un cours de 60 heures sur le développement de la petite enfance ou le cours « Comprendre la petite enfance », ou son équivalent	• Preuve d'identité • Preuve de résidence au Yukon
1A	Réussite de 5 cours ou 15 crédits de formation postsecondaire sur le développement de la petite enfance, ou son équivalent	• Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté. Note : Il est possible que le ministère exige également une liste des cours suivis
2	Réussite d'un an de formation postsecondaire en développement de la petite enfance, ou son équivalent	
2A	Réussite de 15 cours ou 45 crédits de formation postsecondaire sur le développement de la petite enfance, ou son équivalent	
3	Réussite de 2 ans de formation postsecondaire en développement de la petite enfance, ou son équivalent	

 EXIGENCES	 DOCUMENTS
Une évaluation de votre formation par un service canadien reconnu. Note : Les résultats de cette évaluation sont envoyés directement au ministère	• Preuve d'identité • Preuve de résidence au Yukon • Preuve des compétences linguistiques pour les candidats dont la langue de formation n'était ni le français, ni l'anglais • Une description des cours du programme suivi



NOS COORDONNÉES

Réseau de développement économique et d'employabilité Canada (RDÉE Canada)

1, rue Nicholas, bureau 606
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Téléphone : 613-244-7308
Courriel : immigration@rdee.ca
www.rdee.ca

Réseaux sociaux

Facebook : www.facebook.com/RDEECanada/
LinkedIn : ca.linkedin.com/company/rdeecanada
Twitter/X : twitter.com/RDEECanada
Instagram : www.instagram.com/rdeecanada
YouTube : www.youtube.com/c/RDEECanada

RDÉE
Canada

Le leader du développement économique
des communautés francophones et acadienne

18

Guide d'intégration professionnelle
Secteur de la petite enfance



MEMBRES DU RÉSEAU



Alberta

[Parallèle Alberta](#)

Tél. : 1-866-490-6999

Courriel : info@parallele-ab.ca



Colombie-Britannique

[Société de développement économique de la Colombie-Britannique \(SDECBC\)](#)

Tél. : 604-732-3534

Courriel : info@sdecbb.com



Île-du-Prince-Édouard

[RDÉE Île-du-Prince-Édouard](#)

Tél. : 902-854-3439

Courriel : info@rddeeipe.org



Manitoba

[Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba \(CDEM\)](#)

Tél. : 204-925-2320

Courriel : cdem@cdem.com



Nouveau-Brunswick

[RDÉE Nouveau-Brunswick](#)

Tél. : 506-764-9876

Courriel : adminRDEENB@cenb.com



Nouvelle-Écosse

[Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse \(CDÉNÉ\)](#)

Tél. : 1-888-55CDENE

Courriel : info@cdene.ns.ca



Nunavut

[Carrefour Nunavut](#)

Tél. : 867-979-2800

Courriel : immigration@carfournunavut.ca



Ontario

[Société économique de l'Ontario \(SEO\)](#)

Tél. : 613-590-2493

Courriel : info.ei@seo-ont.ca



Saskatchewan

[Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan \(CECS\)](#)

Tél. : 306-566-6000

Courriel : info@cecs-sk.ca



Terre-Neuve-et-Labrador

[Horizon TNL](#)

Tél. : 709-726-5976

Courriel : immigration@horizontnl.ca



Territoires du Nord-Ouest

[Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest \(CDÉTNO\)](#)

Tél. : 867-873-5962

Courriel : emplois@cdetno.com



Yukon

[Association franco-yukonnaise \(AFY\)](#)

Tél. : 867-668-2663

Courriel : immigration@afy.yk.ca

RDEE
Canada



WWW.RDEE.CA